



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28
Date de la convocation		
07/09/2026		
Date d'affichage		
07/09/2026		

Séance du 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le 16 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HERVE Sophie, SABAROTS Valérie et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à DUBOS Christelle, CHESSOUX Stéphanie et COURRIBET Julie.

Absent(s) excusé(s) : DARRIBERE Patrick

Secrétaire de séance : FABRE Philippe

2026-09-16-10/63 Convention MACS/Commune de Labenne pour la mise à disposition de matériels informatiques au sein des écoles publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes MACS,

Considérant l'intérêt général d'apporter aux écoles du territoire communautaire la même aide et le même déploiement de matériel à l'adresse des enfants scolarisés,

Vu le projet de convention ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du matériel informatique au sein des écoles de Labenne
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer ladite convention

A Labenne, le 16 Septembre 2026

Le Secrétaire de séance.

Philippe FABRE



La Maire.

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 18/09/2026
Et publication et/ou notification le 18/09/2026